

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 28 octobre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	MERAD	Zakaria
2	RABARISON	Manoahasina Ranaliarinosy
3	TRAORE	Zie Cheick Ahmed

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort-de-France, le 10 novembre 2024
La Directrice Générale et par déléguation
La Directrice de l'Offre
de Soins et de l'Autonomie



Christelle LITAN
Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice